



la lettre électronique du Chantier

... sommaire

édito par Benoist Apparu
calendrier, expériences dans le Var
le point sur l'intermédiation locative,
l'humanisation des centres, le Gochu
dossier spécial : les maisons-relais,
actualité : le point Dalo,
actualité internationale : les "TD"
du chantier en Suède, brèves, entre-
tien avec un correspondant, actualité
du PNLHI, les news du réseau

... calendrier

mardi 16 juin :

Journée de rencontre du Centre hospitalier Sainte-Anne à Paris

vendredi 19 juin :

Assemblée générale de la FAPIL à Montpellier (34) avec une table ronde sur le thème de « l'habitat : une mission d'intérêt général »

mardi 7 juillet :

Comité de pilotage humanisation

mercredi 8 juillet :

Comité de pilotage intermédiation locative

lundi 3 et mardi 4 août :

Visite de diverses structures de l'hébergement d'urgence au logement adapté en Île de France avec Benoist APPARU, secrétaire d'Etat Logement-Urbanisme

jeudi 27 août :

Entretiens d'Inxauseta à Bunus (64)

lundi 7 septembre :

Visite de la pension de famille « Traces de pas » à la Souterraine (23) avec le Docteur Xavier EMMANUELLI, Président du Samusocial de Paris

mercredi 9 septembre :

5ème rencontre des correspondants du Chantier à Paris salle Laroque

suite en page 3

... édito

Répondre aux besoins des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion, c'est la mission qui m'a été confiée. Depuis le début de son mandat, c'est une priorité du Président de la République. François Fillon en a fait un chantier national prioritaire 2008/2012. La nouvelle organisation du gouvernement témoigne à nouveau de cet engagement au plus au niveau de l'Etat.

Logement et urbanisme sont maintenant réunis dans le même ministère. Le droit de l'urbanisme va évoluer pour qu'il soit un moteur et non un frein au développement durable de nos territoires. L'urbanisme et le foncier sont déterminants pour la production de logement. Ce nouveau ministère permet de maîtriser davantage toute la chaîne et tous les outils qui doivent contribuer à favoriser l'accès au logement.

Le logement est intégré au grand ministère d'Etat de Jean-Louis BORLOO. Certains ont pu regretter l'existence d'un ministère de plein exercice. Pourtant, le secteur du logement va bénéficier de toute la force de frappe de ce ministère.

J'ai souhaité que l'hébergement et la lutte contre l'exclusion demeurent avec le logement dans le même ministère, parce que je pense qu'il en va de la cohérence d'une politique qui doit être fondée prioritairement sur l'accès de tous à un logement décent et autonome.

Depuis le lancement du chantier prioritaire 2008/2012, des efforts significatifs ont été réalisés pour améliorer et conforter le dispositif d'hébergement et de logement adapté. En particulier, grâce au Plan de Relance, nous avons les moyens de mener un programme ambitieux de rénovation des centres d'hébergement pour offrir des conditions d'accueil respectueuses de la dignité et de l'intimité des personnes. L'intermédiation locative constitue également un outil pertinent pour permettre à des ménages logés à l'hôtel ou sortant d'hébergement, de se rapprocher des conditions de logement de droit commun. Enfin, le programme des maisons-relais/pensions de famille est en plein essor avec plus de 8 800 places déjà ouvertes ou qui vont ouvrir avant la fin de cette année.

Au-delà de ces acquis, il faut aller encore plus loin : changer la nature de l'offre d'hébergement, clarifier les prestations offertes, avancer dans la pratique d'une programmation pluri-annuelle et territorialisée des structures d'hébergement, mettre en oeuvre un accompagnement social organisé et sans ruptures. Pour cela, je souhaite impulser, dans les semaines à venir, un processus de refondation avec l'ensemble des acteurs concernés. Je vais engager à la rentrée un tour de France des régions pour aller à votre rencontre et aborder les problèmes qui se posent concrètement sur le terrain. C'est dans cet esprit que j'ai d'ailleurs souhaité, dès ma prise de fonction, visiter des structures d'hébergement parisiennes ainsi que le Samu social de Paris. Je compte sur chacun d'entre vous pour faire en sorte que ce processus débouche sur un système plus lisible, plus performant et surtout le mieux adapté possible aux défis que nous devons relever ensemble.



Benoist Apparu
Secrétaire d'Etat en charge
du Logement et de l'Urbanisme

... le Dallo

Les chiffres au 30 juin

- 97 197 recours avaient été déposés (dont 63% en Île-de-France),
- 27 791 recours avaient fait l'objet d'une décision favorable des commissions de médiation,
- Parmi les ménages ayant déposé un recours, 12 481 étaient effectivement hébergés ou logés.

Le recours hébergement reste marginal par rapport au recours logement (8% des recours déposés).

Les enjeux de la rentrée :

La gestion interdépartementale du DALO en Île-de-France et la mobilisation du contingent 1%

La loi « Mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions » (MLLE) du 25 mars 2009 prévoit qu'en Île-de-France, les logements proposés aux ménages reconnus prioritaires au titre du DALO puissent être situés dans d'autres départements de la région. Elle instaure aussi la participation obligatoire du 1% à la mise en oeuvre du DALO. Ainsi, un quart des attributions locatives des collecteurs du 1% doivent désormais se faire au profit de salariés et de demandeurs d'emploi reconnus comme prioritaires et devant être logés d'urgence par la commission de médiation.

Depuis l'adoption la loi MLLE, les services de l'Etat organisent la mise en oeuvre de ces deux dispositions législatives, visant à permettre aux préfets de tenir leurs objectifs.

En Île-de-France, la mobilisation du 1% est déterminante puisque ce sont entre 6 000 et 8 000 logements supplémentaires qui pourraient être destinés chaque année aux bénéficiaires du DALO en application de la loi MLLE. Plusieurs centaines de logements par mois pourraient d'ores et déjà être mobilisés par l'Etat en Île-de-France. La réserve du 1% doit donc être mobilisée rapidement, de la façon la plus pragmatique et la plus opérationnelle possible.

... expériences

En mars dernier, le Préfet délégué général, a été chargé par le ministre du Logement de repérer les bonnes pratiques locales en matière de prévention des expulsions locatives : un exemple, dans le département du Var

Dans le Var, en amont de l'assignation en justice aux fins de résiliation de bail, une action est tout d'abord menée conjointement par la CAF et l'ADIL du département pour mettre en place des médiations entre bailleurs privés et locataires dès lors que le bailleur privé a signalé un impayé à la CAF (traitement des situations à l'amiable, mise en place de plans d'apurement). Cette action est précieuse pour quelques cas sensibles et permet d'éviter que les problèmes d'impayés empirent et mènent à la phase contentieuse.

Par ailleurs, dans le cadre du PDALPD, une MOUS avec l'ADIL est mise en place afin d'accompagner les publics défavorisés confrontés à une procédure d'expulsion locative. Une assistance juridique est pourvue par un juriste de l'ADIL. Ce dernier oriente les ménages et les prépare à l'audience d'assignation en résiliation du

bail. La présence des ménages menacés d'expulsion à l'audience s'avère primordiale car le magistrat peut alors apprécier « la bonne foi » du locataire et bien souvent lui accorder au moins des délais de paiement. La préfecture s'assure ensuite que le suivi des ménages après l'audience est bien effectué par les travailleurs sociaux du Conseil Général.

Enfin, dans le parc public, des protocoles dit « Borloo » sont signés de manière tripartite entre le bailleur, le locataire et l'Etat afin de suspendre la procédure d'expulsion et signer un nouveau bail. Le fait que le préfet soit signataire du protocole revêt un caractère formel et semble avoir davantage de poids. Pour ces protocoles, le Conseil Général traite en priorité les demandes FSL (subventions, mesures d'accompagnement social par le biais d'une association).

... news internationales

Quatrième étape de notre série de télégrammes diplomatiques («TD») présentant des expériences étrangères en matière de politiques en faveur des personnes sans-abri ou mal logées : la Suède

Outils d'observation

Selon une enquête réalisée en 2005 à l'initiative de l'Agence nationale de la santé et des affaires sociales (« socialstyrelsen »), le nombre de sans-abri en Suède est estimé à près de 18 000 (75% d'hommes, 26% d'étrangers). La définition de sans-abri retenue pour ce recensement comprenait : 1. les personnes à la rue ou dans les centres ; 2. les personnes en institution ou en prison et sans solution de logement ; 3. les personnes vivant chez des proches et recensées par les autorités comme précaires.

La Stratégie en faveur des sans-abri

Le gouvernement suédois a lancé une stratégie spécifique 2007-2009. Son évaluation est prévue en 2010. Elle comprend quatre grands objectifs : 1. garantir un toit pour tous et une aide adaptée ; 2. réduire le nombre de personnes n'ayant pas de solution de logement à leur sortie de pri-

son, d'unité de soins ou de logement temporaire ; 3. faciliter l'accès au marché immobilier des personnes vivant dans un logement temporaire ou transitoire ; 4. diminuer le nombre d'expulsions et interdire l'expulsion des enfants. Un budget de près de 7 millions d'euros a été alloué à cette stratégie.

Gouvernance

La politique dans ce domaine est décentralisée. Les municipalités sont responsables de la prise en charge des sans-abri et gèrent différents types d'hébergement temporaires. Une grande partie des foyers d'urgence est gérée par le secteur associatif. Cette politique se fait sous impulsion et avec péréquation de l'Etat. Le gouvernement a confié cette mission à l'Agence nationale de la santé et des affaires sociales qui coordonne la coopération entre les différents acteurs. Elle assure le suivi de la mise

en oeuvre au plan local de la stratégie globale 2007-2009.

... le point sur : l'intermédiation

La mise en oeuvre du programme du programme d'intermédiation locative soutenu dans le cadre du plan de relance, se poursuit. A fin juillet, tous les appels à projets ont été lancés et le choix des opérateurs achevé. Les opérateurs, quasi exclusivement associatifs, le monde HLM s'étant peu mobilisé sur ce programme, se sont engagés à capter environ 4 800 logements, dont un peu plus de 10 % sous la forme d'un mandat de gestion. Les grandes têtes de réseau associatives ont largement répondu présent, mais les associations locales ayant déjà une expérience avérée dans la prospection et la gestion locative, notamment les Agences Immobilières à Vocation Sociale sont également représentées. Avec la signature des conventions, la phase opérationnelle peut démarrer. La mission continuera à animer le comité de pilotage des régions prioritaires, lieu de partage des expériences et de mise en valeur des bonnes pratiques. Par ailleurs, l'Anah met à disposition des opérateurs des supports de communication, un outil de suivi du programme (caractéristiques des logements captés et des ménages relogés), ainsi que le site internet : www.solibail.fr

... le point sur : l'humanisation

Afin de garantir à toutes les personnes hébergées un accueil digne, respectant leur intimité et leur sécurité, un plan de construction de nouveaux locaux et de rénovation de ceux existant est engagé dans le cadre du Chantier national prioritaire. Un cahier des charges a été fixé par la circulaire du 5 mars 2009, il prévoit notamment la généralisation des chambres individuelles. C'est le moment de transformer durablement les structures d'accueil destinées aux personnes sans domicile fixe. D'ores et déjà, 480 projets de travaux sont recensés, dont 106 concernent la construction de locaux neufs et 374 la rénovation de structures existantes. Cette liste n'est pas close, et les opérateurs peuvent encore déposer des dossiers. Grâce à une enquête actuellement menée, les DDASS devraient disposer d'ici le 15 septembre d'un état des lieux du bâti de toutes les structures d'hébergement, ce qui permettra de s'assurer que partout où cela est nécessaire, des travaux vont être entrepris. Les moyens financiers ne manquent pas, notamment grâce au Plan de relance : 110 millions d'euros ont été dégagés pour 2009. Les taux de subvention ont été augmentés. Pour les travaux de rénovation, les subventions de l'Etat peuvent aller jusqu'à 80% du coût des travaux, et les études préalables peuvent même être financées à hauteur de 100%. L'effort de mobilisation des acteurs mérite d'être salué, mais devrait être encore amplifié dans les prochaines semaines : l'enjeu est d'aller vite (les projets devant autant que possible être financés en 2009), tout en étant ambitieux dans l'ampleur des transformations.

... le point sur : le Gochu

Le groupe opérationnel de coordination de l'hébergement d'urgence en Île-de-France : poursuite des travaux

Après la phase de réflexion et de concertation menée par le préfet Régnier, le pilotage opérationnel est désormais repris par la préfecture de région. Des moyens ont d'ores et déjà été mobilisés pour mettre en oeuvre une partie de ces mesures dès l'hiver prochain :

- Une enveloppe de 6 millions d'euros a pu être dégagée dans le cadre du Plan de relance,
- Un comité de pilotage a été installé le 17 juin par le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales en Île-de-France.
- Le Préfet de région a rencontré les Conseils généraux de la petite couronne au cours du mois de juillet.

Ainsi, à la suite des travaux du GOCHU, le système de veille sociale et d'hébergement francilien sera modernisé dans les mois prochains. En effet, la gestion des nuitées hôtelières sera mutualisée à Paris et en petite couronne ; une formation sera ouverte aux personnes intervenant dans les équipes mobiles ; la prise en charge des personnes à la rue sera améliorée grâce au renforcement des accueils de jour et des équipes mobiles. Enfin, chaque 115 sera équipé d'un outil de géolocalisation couvrant le territoire Paris-petite couronne afin de mieux coordonner les acteurs de la veille sociale.

... calendrier ... suite

mercredi 9 septembre :

Réunion de travail sur les signaux d'aggravation de la situation des personnes en difficulté présidée par Martin HIRSCH le Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté

mardi 15 septembre :

Comité de pilotage du Plan de relance

du mardi 15 au jeudi 17 septembre :

Congrès de l'Union sociale pour l'habitat à Toulouse (31)

vendredi 18 septembre :

Conférence européenne de la FEANSTA à Paris « Perspectives internationales et européennes »

mercredi 23 septembre :

Restitution de l'enquête sur la prise en charge des personnes à la rue, notamment en cas d'épisode climatique extrême à la Sorbonne à Paris

jeudi 24 septembre :

Comité de pilotage intermédiation locative

vendredi 23 octobre :

Conférence européenne FEANTSA à Copenhague (Danemark) « Partager le pouvoir travailler ensemble »

mercredi 28 octobre :

Journée nationale d'information du Chantier national prioritaire en préfectures

mercredi 4 novembre :

5ème rencontre des correspondants du Chantier à Paris salle Laroque

... brèves

Publication du rapport du Conseil d'Etat « Droit au logement, droit du logement »

A partir du constat des insatisfactions rencontrées dans la mise en oeuvre du droit au logement et du droit du logement, ce rapport fournit des analyses, des outils et des pistes permettant au gouvernement et au parlement d'ouvrir la voie à une reconstruction méthodique et cohérente du droit au logement. Pour rendre effectif le droit au logement, le Conseil d'Etat ne propose pas de loi supplémentaire. Il préconise plutôt un droit qui encourage et même impose la construction de logements, un droit qui tienne compte des défaillances du marché et qui y remédie, un droit qui réduise la complexité au lieu de l'entretenir, un droit innovant et souple, stable et prévisible, tenant compte des réalités contemporaines. Le Conseil d'Etat propose aussi d'aller vers une plus grande décentralisation de la politique de l'habitat et du logement.



... entretien

Entretien avec Daniel-Richard BOISSON, sous-préfet et correspondant départemental du Bas-Rhin

Par une circulaire du 10 septembre 2008, Alain Régnier a demandé à chaque préfet de désigner un correspondant départemental. L'objectif : assurer au niveau local une meilleure coordination et un meilleur suivi des actions mises en oeuvre, ainsi que leur valorisation. Un an après, la newsletter du Chantier a interrogé Daniel-Richard Boisson, sous-préfet chargé de mission politique de la ville auprès du préfet du Bas-Rhin, correspondant du Chantier.

Après quelques mois de fonctionnement, quelle plus-value ce dispositif innovant a-t-il induit dans le département du Bas-Rhin ?

En premier lieu, il est patent de constater que les différents acteurs institutionnels (DDE, DDASS, SPIP, service logement de la Préfecture) lesquels oeuvraient déjà efficacement dans leurs domaines d'expertise propres, mais parfois de façon éparse, mutualisent désormais davantage leurs compétences afin de produire des actes opérationnels mieux coordonnés : le correspondant départemental peut ainsi rassembler ce qui est éparé.

Dans cette mission de synthèse d'information, quel est pour vous l'apport des indicateurs trimestriels ?

L'enquête régulière à renseigner tous les trois mois a permis sans conteste de mieux suivre collectivement et de façon concertée les indicateurs relatifs au chantier prioritaire sur le Bas-Rhin. Nul doute également que des liens plus étroits se sont tissés notamment entre le SPIP, la DDASS et certaines associations concernant la situation de l'accès au logement pour la population carcérale en fin de peine. Chaque maillon de l'Etat compose désormais une chaîne plus efficace au service d'un dessein collectif. Ce nouveau réseau incarne in fine cette nouvelle vision ambitieuse interministérielle des services de l'Etat dans le contexte de réforme générale des politiques publiques. D'autre part, le correspondant départemental est devenu plus encore l'interlocuteur privilégié des collectivités, des associations et d'autres acteurs (la Croix-Rouge par exemple).

Sur le terrain, pouvez-vous citer quelques réalisations concrètes ?

Cette nouvelle synergie a permis par exemple de traiter de façon mieux coordonnée la situation des sans-abris sur Strasbourg avec notamment la future naissance d'un village de chalets d'hébergement (initié par la DDASS) dont le maître d'ouvrage est ADOMA en partenariat avec la communauté urbaine de Strasbourg et en concertation avec deux associations locales de SDF (Enfants de Don Quichotte / Enfants de Sancho Panza). Ce dispositif est destiné à compléter le dispositif strasbourgeois d'accueil et d'accompagnement des personnes sans-abri particulièrement déstructurées ressentant maintes difficultés à intégrer durablement les structures d'hébergement d'urgence « traditionnelles ». Ainsi le projet prévoit la réalisation de 30 places d'hébergement de stabilisation dont une partie en chalets partagés par 2 personnes et une partie en chalets individuels (avec ou sans chiens) et 5 places d'hébergement d'urgence dans un bâtiment comportant un espace privatif, ainsi que des lieux de vie communs nécessaires au fonctionnement du centre.

Enfin, on peut également évoquer d'autres chantiers ouverts dans le Bas-Rhin tel celui ayant trait aux marchands de sommeil dans le cadre de l'éradication du logement insalubre. En effet, le correspondant départemental est de fait le coordonnateur des services de l'Etat concernés ainsi que des partenaires dans ce domaine avec l'appui particulier de l'ANAH.

Force est de reconnaître que les initiatives du Préfet Alain REGNIER ont également répondu aux attentes du Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin : celle d'avoir désormais une vision plus claire et globale de la situation du chantier national prioritaire dans le département au travers d'un tableau de bord objectif.

... le réseau

Mouvements au sein du réseau des correspondants du Chantier

04 - Alpes de Haute Provence : François-Xavier LAUCH (Secrétaire général) remplace Xavier Daudin-Clavaud

05 - Hautes Alpes : Jean-Philippe LEGUEULT (Secrétaire général) remplace Thierry Cottin,

27 - Eure : Pascal OTHÉGUY (Sous-Préfet / SG) remplace Thierry Suquet,

32 - Gers : Serge GONZALEZ (Secrétaire général) remplace Sébastien JALLET,

35 - Ille et Vilaine : Luc ANKRI (Directeur de cabinet) remplace Chantal Mauchet,

41 - 44 - Loire Atlantique : Frédéric JORAM (Sous-préfet ville) remplace Guillaume Lambert,

66 - Pyrénées Orientales : Jean-Marie NICOLAS (Secrétaire général) remplace Gilles Prieto,

77 - Seine et Marne : Monique LETOCART (Sous-préfet politique de la ville) remplace Abdel-Kader Guerza,

92 - Hauts de Seine : Christian ROCK (Préfet, secrétaire général) remplace Jean-Luc Nevache.

La lettre électronique du Chantier est une publication du "Chantier national prioritaire 2008 - 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées".

Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué général

Rédacteur en chef : Manuel Demougeot

Ont collaboré à ce numéro : Marie-Françoise Lavieville, Noémie Houard, Aude Costa, Martin Choutet, Oussema Trigui, Guillaume Nungesser.

ISSN 1967 - 7928

n° 5
5 septembre
2009



... dossier : les maisons-relais

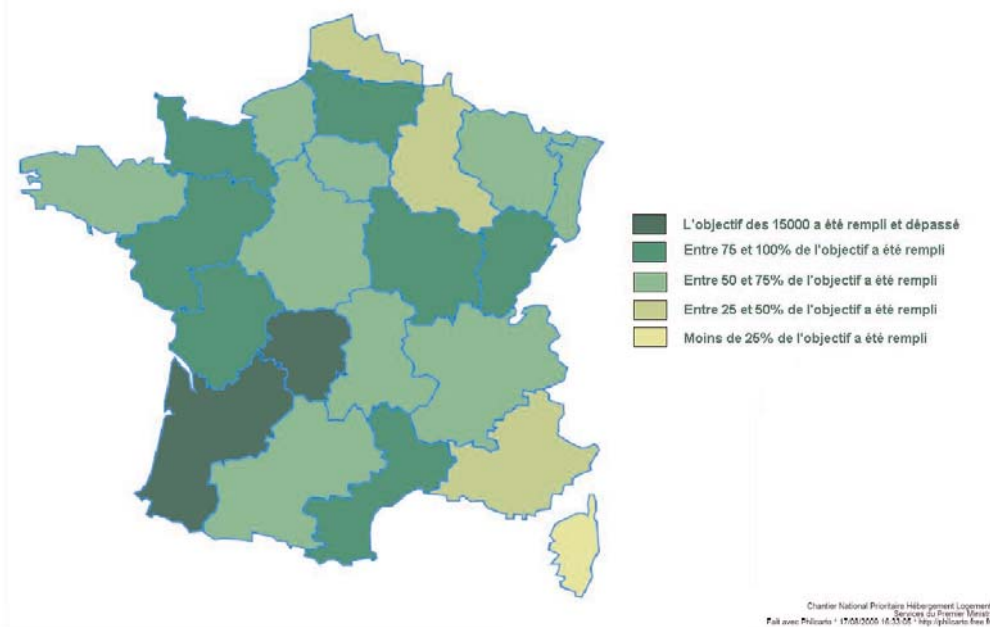
Le point sur la réalisation des objectifs de création

Les pensions de famille - maisons relais connaissent depuis quelques années un développement soutenu, stimulé par les pouvoirs publics et encouragé par les retours positifs des acteurs de terrain. Leur déploiement s'effectue en continu avec, comme échéance, l'ouverture de 15 000 places au 31 décembre 2011.

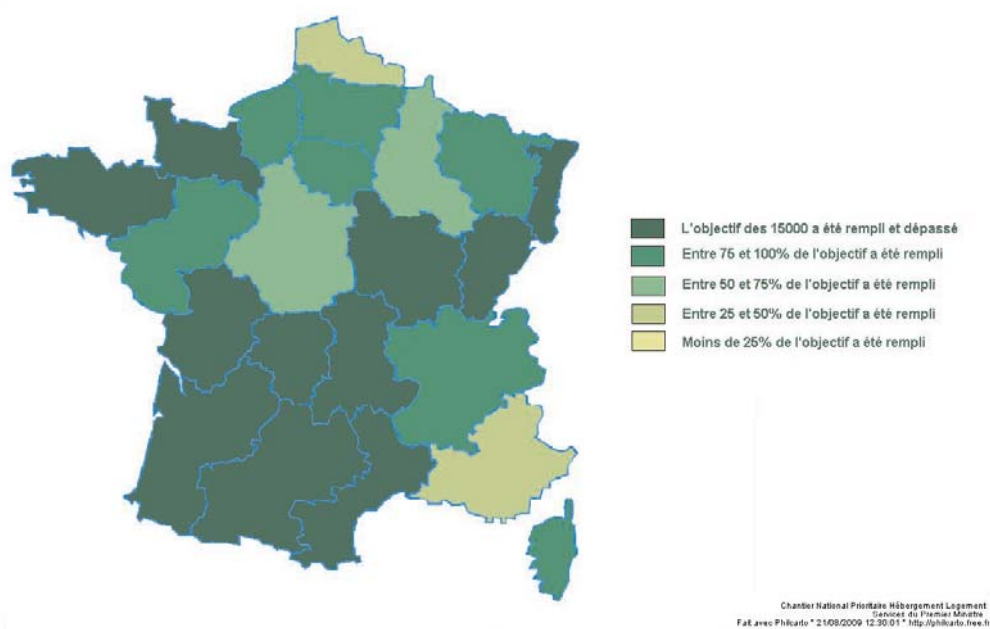
Une idée ancienne, une formule actuelle adaptée à la situation des personnes les plus précaires

Déjà au XIX^{ème} siècle, Honoré de Balzac décrivait la pension de famille de Mme Vauquer dans le 5^{ème} arrondissement à Paris comme un lieu où chacun peut équilibrer vie privée et vie en communauté. Réactualisée au début des années 1990 par le Docteur Xavier Emmanuelli, cette formule basée sur le principe d'un regroupement de logements autonomes autour d'un espace de vie commune régulée par un couple "d'hôtes", a fait l'objet d'un programme d'expérimentation nationale en 1997. Relancé en 2002, le dispositif de maisons relais répond à un besoin avéré pour le relogement des personnes les plus vulnérables : personnes en grande exclusion, en situation d'isolement ou connaissant des problèmes psychiques importants. Ce dispositif est apprécié et les pensionnaires comme les acteurs sociaux vantent les avantages de « ce vrai logement » (cf. article de la Newsletter n°4 sur la maison relais de Castelnau-le-Lez). Depuis 2005, son développement s'effectue sur la base d'objectifs quantitatifs avec le Plan de Cohésion sociale qui a fixé un objectif de 6 000 places pour 2007, soit la création de 4 000. En 2007, le Plan d'action renforcée pour les sans-abris a fixé un objectif de 12 000 places à l'échéance de fin 2007. Enfin le Plan de relance de l'économie française prévoit une réévaluation de l'objectif à 15 000 places pour la fin 2011.

Carte 1 - Taux de réalisation de l'objectif des 15 000 places en maisons-relais : prévisions au 31/12/2009



Carte 2 - Taux de réalisation de l'objectif des 15 000 places en maisons-relais : estimation au 31/12/2010



... dossier : les maisons-relais ... suite

Un suivi régulier permettant une évaluation précise de la réalisation des objectifs

Afin de permettre au mieux la réalisation de l'objectif des 15 000 places, un suivi régulier des ouvertures de place a été mis en place. Les inventaires trimestriels de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) sur les capacités d'hébergement permettent de recenser de manière précise l'évolution de l'ouverture des places en maisons relais.

Voici donc les derniers relevés :

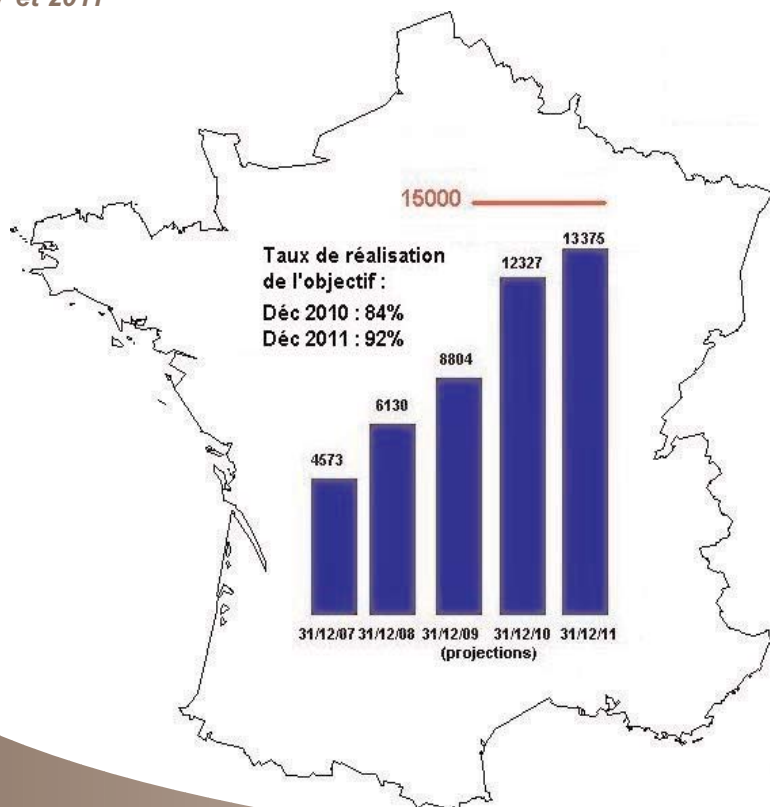
- 6 631 places sont ouvertes au 30 juin 2009
- 8 804 places ouvertes à la fin 2009 (prévision)
- 12 327 places ouvertes à la fin 2010 (prévision)
- 13 375 places ouvertes à la fin 2011 (prévision)

Les prévisions sont établies à partir des projets identifiés par les services locaux de l'Etat (DDASS). La carte 3 présente l'évolution passée et prévue du nombre de places en maisons relais ouvertes à différentes échéances jusqu'en 2011.

En l'état actuel des projets connus, il est prévu que l'objectif des 15 000 places soit rempli à 84% à la fin 2010 et à 92% pour le 31 décembre 2011, échéance prévue par la circulaire fixant ces 15 000 places.

Ces résultats sont encourageants et il faut saluer l'implication de l'ensemble des acteurs qui ont participé au développement de ce dispositif et à son fonctionnement quotidien, en particulier les DDASS (pour les financements) et les hôtes des différentes maisons chargés d'organiser et d'animer la vie commune. Selon les recensements de projets identifiés par les services locaux de l'Etat, il manquerait 1 500 places pour réaliser l'objectif à la fin 2011 notamment dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas de Calais (voir carte 2). Il est donc souhaitable que les différentes parties impliquées se mobilisent encore et qu'elles encouragent, dans les régions où il y a encore des besoins, la création de nouvelles maisons. Mener à bien ce programme est une des missions clés du Chantier National Prioritaire.

Carte 3 - Progression globale du nombre de places en maisons-relais entre 2007 et 2011



... actualité PNLHI

La journée nationale d'échanges sur le thème « La lutte contre l'habitat indigne : quelles réponses pénales »

Cette journée qui s'est tenue le 10 juin 2009 à Bobigny (93) a été riche d'enseignements, tirés des expériences diverses impliquant représentants de l'Etat, acteurs sociaux, collectivités locales et justice.

Un premier bilan national de la politique pénale en matière d'habitat indigne, à l'appui de la circulaire du ministère de la Justice du 4 octobre 2007, insiste sur l'efficacité de la coordination des services et la désignation d'un magistrat référent habitat indigne. Les organisations présentes telles que le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne de Seine-Saint-Denis, ainsi que le dispositif mis en place par le parquet de Valenciennes, attestent de résultats très parlants dans ce domaine.

Les questions de la place de l'occupant, le rôle des parties civiles, des exemples d'affaires jugées récemment, des exemples de confiscation d'immeuble, confirment les premiers succès de la politique pénale de lutte contre l'habitat indigne.

Les actes de cette journée devraient être prochainement disponibles sur le site du Pôle.

Le guide pénal « habitat indigne » réédité en juillet 2008 est disponible sur :

<http://www.habitatindigne.logement.gouv.fr>

La relance du Plan de lutte contre les marchands de sommeil

Une lettre-circulaire adressée par le ministre du Logement aux Préfets le 19 juin dernier relative à la mise en oeuvre des mesures de police d'insalubrité et du péril va permettre d'apprécier la mobilisation de chaque département, particulièrement sur l'importance du nombre d'arrêtés, leur suivi, le recours aux travaux d'office.

La sensibilisation des maires

Afin de favoriser l'action des maires, essentielle dans la lutte contre l'habitat indigne, les acteurs locaux - services de l'Etat et leurs partenaires - invitent le Pôle à l'occasion de journées régionales ou départementales. Les projets pour le second semestre : région Centre, départements de l'Isère - 24 novembre- , du Puy de Dôme, de Haute-Savoie, des Yvelines...